



POLITIQUE DU RÉGIME
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N0660
OTTAWA ON K1A 0B1
RETRAITESCP.CA

PENSION POLICY
2701 RIVERSIDE DR SUITE N0660
OTTAWA ON K1A 0B1
CPCPENSION.CA

Décembre 2022

Diminution des cotisations des membres du personnel participant au volet à prestations déterminées du Régime de retraite de Postes Canada

Bonjour,

À partir de la première paie de 2023, le taux de cotisation des membres du personnel qui participent au volet à prestations déterminées du Régime de retraite de Postes Canada diminuera de 1,5 % des gains ouvrant droit à pension.

Le personnel contribue au Régime pour environ 50 % et la Société, pour l'autre 50 %. Afin de maintenir une répartition égale des cotisations régulières (50/50), il est nécessaire d'ajuster les cotisations de temps à autre. Avec cette diminution, Postes Canada couvrira 51,6 % du coût des services actuels et le personnel, 48,4 %.

La diminution des cotisations ne touchera pas les personnes participant au Régime ayant cumulé 35 années de service admissibles et qui cotisent à un taux de 1 % des gains ouvrant droit à pension.

Actuellement, les membres du personnel versent 9,9 % de leurs gains ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)*. À compter de janvier 2023, le taux de cotisation du personnel sera de 8,4 % jusqu'à concurrence du MGAP. Les cotisations sur les gains ouvrant droit à pension au-delà du MGAP passeront de 13,4 % à 11,9 %.

Vos prestations de retraite de Postes Canada sont intégrées au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). Cela signifie que vos cotisations au Régime tiennent compte du fait que vous cotisez au RPC ou au RRQ et recevrez une prestation de ces régimes. Une fois que vos gains ouvrant droit à pension dépassent la limite du MGAP, vos cotisations au RPC ou au RRQ s'arrêtent et vos cotisations au Régime augmentent.

Ce que cela signifie pour vous

Après la diminution, une personne participant au volet à prestations déterminées du Régime qui gagne 55 000 \$ par année versera environ 32 \$ de moins par paie en moyenne.

Où trouver des renseignements supplémentaires

Rendez-vous à retraitescp.com pour consulter le *Rapport 2021 aux participants du Régime de retraite de Postes Canada*.

Cordialement,

Julie Philippe, directrice générale, Rémunération totale

* Le MGAP est une limite des gains fixée par le gouvernement du Canada chaque année pour déterminer les taux de cotisation au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec. Le MGAP pour 2023 se chiffre à 66 600 \$.